ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Comité Syndical du 16 mars 2022

Extrait du registre des délibérations

22-01-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 08 décembre 2021
22-02-CS	Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement
22-03-CS	Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de communes des Loges
22-04-CS	Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de communes du Val de Sully
22-05-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget principal
22-06-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe « Exploitation des ouvrages »
22-07-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »
22-08-CS	Affectation des résultats - Année 2021 - Budget principal
22-09-CS	Affectation des résultats - Année 2021 - Budget annexe « Exploitation des ouvrages »
22-10-CS	Affectation des résultats - Année 2021 - Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »
22-11-CS	Budget supplémentaire du budget principal 2022
22-12-CS	Budget supplémentaire du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2022
22-13-CS	Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest » - Autorisation de programme Vanne aval des groupes
22-14-CS	Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest » - Autorisation de programme Vanne VS4
22-15-CS	Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest » - Autorisation de programme Vanne VS6
22-16-CS	Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « Exploitation des ouvrages »
22-17-CS	Budget supplémentaire du budget annexe « infrastructures de protection contre les inondations » 2022
22-18-CS	Projet d'aménagement d'intérêt commun pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents
22-19-CS	Portage d'actions et de l'animation du PAPI complet des vals d'Authion et de Loire
22-20-CS	Attribution d'une subvention au Club athlétique Langonnais
22-21-CS	Attribution d'une subvention à l'association Langogne Triathlon (48)

22-22-CS	Attribution d'un financement à la Fédération des maisons de Loire pour l'opération « Pieds mouillés : drôles d'idées » »
22-23-CS	Attribution d'une subvention à la Maison de Loire d'Indre-et-Loire
22-24-CS	Attribution d'une subvention à l'association SOS Loire Vivante / ERN France (43)
22-25-CS	Attribution d'une subvention à la ville de Châteauneuf-sur-Loire (45)
22-26-CS	Attribution d'une subvention à l'association des Diatomistes de langue française
22-27-CS	Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à divers organismes
22-28-CS	Affectation de crédits de reports
22-29-CS	Demande d'admission en non-valeur du budget annexe « Exploitation des ouvrages »
22-30-CS	Frais de déplacement dans le cadre des manifestations organisées par l'Etablissement en 2022
22-31-CS	Transformation de poste au tableau des effectifs
22-32-CS	Prolongation d'un emploi non permanent –Contrat de projet « Zones humides » SAGE Allier aval
22-33-CS	Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial
22-34-CS	Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues »
22-35-CS	Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues »
22-36-CS	Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues »
22-37-CS	Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues »
22-38-CS	Elections professionnelles - Comité Social Territorial
22-39-CS	Election du Président
22-40-CS	Composition du Bureau
22-41-CS	Composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Technique
22-42-CS	Désignations au sein des Commissions territoriales Loire amont, Loire moyenne et Loire aval

Le Président de l'Etablissement public Loire certifie :

- Que le registre des délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante a été transmis aux collectivités membres de l'Etablissement le 24 MARS 2022
- Que le présent extrait a été affiché à l'Hôtel de la Région Centre-Val de Loire le 24 MARS 2022
- Que le texte complet des délibérations, rendues exécutoires après transmission au Préfet de la Région Centre-Val de Loire, peut être consulté au siège de l'Etablissement, à l'Hôtel de la Région Centre-Val de Loire, ainsi qu'au siège de chacune des collectivités membres.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

Daniel FRECHET

№ 0109

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR 2022
S.G.A.R.